

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 4 avril 2017)

Beaucoup de questions importantes, parfois techniques, ont donné lieu à des débats lors de ce Conseil qui, finalement, a été assez dense.

Déclarations du Maire :

Le Maire a commencé par une évocation de la fondation de la Communauté Européenne, il y a 60 ans. Les premiers pays membres de cette union déclaraient alors vouloir défendre la paix et la liberté. Ils demandaient aux autres pays européens de les rejoindre pour faire avancer ces valeurs. Pour le Maire, l'Europe et les intercommunalités sont notre avenir. Par ailleurs, il estime que la campagne de la présidentielle lasse les citoyens. C'est pourquoi il refuse d'apporter son soutien à l'un des candidats. Cependant, il estime que le repli sur soi et l'hostilité à l'Europe n'est pas une solution. Il faut transcender les clivages politiques, fédérer plutôt que cliver et choisir le pragmatisme plutôt que l'idéologie.

Contrat de co-développement avec Nantes Métropole :

Depuis 2000, Nantes Métropole et chacune des municipalités négocient les interventions de l'intercommunalité sur le territoire communal. Nantes Métropole exerce ses compétences au quotidien, avec une gestion communautaire (voiries, trottoirs, éclairage public, collecte et traitement des déchets, transports publics, eau, assainissement, ... Mais le contrat de co-développement définit conjointement des interventions permettant de progresser dans le sens du bien vivre ensemble et de la solidarité, de la transition écologique et énergétique, de l'attractivité et du rayonnement. Il comprend donc une programmation Pluriannuelle des Investissements. C'est à ce titre que l'aménagement de la rue de la Jeune Vigne a été fait (440 000€). Pour 2017, sont prévus, par exemple les aménagements du Chemin du Commun, des rues du Bois Maurice, de la Maison Rouge, du Plessis Maillard, de la route des Sables (total 2017 = 1,789 million €). Pour 2018, on a la suite de la rue du Plessis Maillard, l'allée piétonne Perrière, l'extension des zones apaisées, l'avancement du Plan Communal de Déplacements Doux,... (total 2018 = 1,5 M €).

Au total cette PPI totalise un budget total de 5 M € sur la période 2015 – 2020.

A l'occasion de cette présentation, le Maire et l'opposition ont constaté une nette amélioration des relations entre Nantes Métropole et la municipalité de Ste-Luce.

Gestion des demandes de logements sociaux :

Nantes Métropole et toutes les municipalités mettent en place un réseau de points d'accueil des demandeurs de logement social, sur la base du fichier commun qui existe déjà. La *Maison de l'Habitant*, qui va être inaugurée dans le courant du mois d'avril, permettra aux usagers d'avoir une information complète (intégrant un point info-énergie) et jouera le rôle de tête de réseau afin de garantir une égalité de traitement des ménages.

Soutien scolaire aux jeunes Rom (question non prévue à l'ordre du jour) :

Anthony Descloziers demande si on va vers une harmonisation entre « Une Famille, Un Toit », chargée de gérer le terrain des Rom, la municipalité et Soleil Rom qui assure l'aide aux devoirs des enfants et collégiens.

Me Pichon et le Maire précisent que tout est clair jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais à partir de septembre, la commune ne donnera plus de subvention à Soleil Rom. Par contre, une demande pour une personne en service civique sera faite pour apporter une aide à tous les enfants en difficulté au sein de l'école.

Anthony et Alain Lizé insistent sur la nécessité d'éviter une rupture avec le travail de qualité qui a été réalisé, et l'importance d'une individualisation de l'aide.

Le Maire veut éviter tout communautarisme et insiste sur la nécessité de la mixité sociale : il faut aller vers un seul système d'aide aux devoirs, en lien avec les enseignants, sans saupoudrage.

Le Maire et Me Pichon auront-ils la souplesse de négocier avec Soleil Rom, sans préjugé, une transition sans rupture dans l'intervention auprès des jeunes concernés, ainsi qu'une capitalisation de la bonne volonté des bénévoles ?...

Sous-traitance du ménage dans les bâtiments communaux :

La municipalité va sous-traiter le ménage dans les locaux municipaux, à l'exception des locaux de la police municipale et de la gendarmerie (où il y a des armes). Pour les écoles, il y aura une expérimentation uniquement à l'école des Tilleuls. En réponse à une interrogation sur la précarisation des salarié.e.s concerné.e.s, il est précisé qu'il y aura une clause de reprise du personnel en place par le sous-traitant. Mais il n'est pas précisé si ce sera en CDI ou en CDD d'un an.

Les élus d'opposition ont exprimé leur désaccord : ces agents font partie de l'équipe éducative. Sont-ils trop nombreux ou leur travail pas assez gratifiant, ou de mauvaise qualité ? Certes, cela permettra d'afficher une baisse de la masse salariale. Mais cela coûtera aussi cher à la commune ; à moins que les personnes employées soient sous payées ou précarisées. De plus, la commune va y perdre en matière de souplesse de gestion du personnel pour faire face aux aléas (maladies, épidémies, ...). Ils soulignent les réticences des syndicats et des enseignants.

Conclusion du Maire : cela fait partie des remises en ordre qui étaient nécessaires dans la gestion municipale (!!!!....)

Marché hebdomadaire :

Les élu.e.s d'opposition sont intervenus par rapport aux problèmes qui se sont déclarés entre l'association des commerçants du marché et la municipalité. Suite au non-respect des règles de fonctionnement (écrites) du marché et aux difficultés de dialogue, le Président et le Vice-président des commerçants (pourtant très anciens au marché) ont démissionné. De plus, la décision du Maire et de l'Adjoint au commerce de sous-traiter le travail du placier ne va pas améliorer la situation.

La qualité d'un marché comme celui de Sainte-Luce repose sur des équilibres fragiles : il faut plusieurs poissonniers, mais pas trop ; plusieurs marchands de fruits et légumes, mais pas trop ; pas mal de fabricants de plats cuisinés, et une variété de prix et qualités dans chaque domaine... Et surtout une régularité de présence des commerçants abonnés.

Les règles du marché permettent de maintenir ces équilibres avec de la transparence et de la concertation avec les représentants des commerçants du marché.

La non application des règles et le manque de concertation sont une menace, à terme, pour la qualité et la réputation du marché.

MM Alix répond que ce marché est effectivement de qualité, mais que la commerçante qui a été abonnée avait posé sa candidature depuis plus de 3 ans et une pétition réclamait sa venue. M. Misler ajoute que les commerçants doivent comprendre que c'est le Maire qui décide.

Projet de halle de sports à la Minais :

Une halle sportive va être construite à la Minais (près de l'école) en 2018-2019. Elle fera 2500 m² de surface et permettra de pratiquer le badminton, le basket, le hand-ball ou le

volley-ball. Une autre salle sera dédiée à l'expression corporelle et aux sports de combat + vestiaires, sanitaires, salle de convivialité et de réunion. Le coût sera de 5 millions€ TTC, dont une bonne part proviendra de la ZAC de la Minais et du PAE des Islettes.

La conception de cette salle va donner lieu à un concours d'architectes comprenant 3 cabinets. La sélection des 3 cabinets aura lieu fin mai prochain. Suite à une question de Henri Samoyeau, Patrick Myran indique que l'utilisation de panneaux solaires et d'une forte isolation devrait donner un bâtiment passif du point de vue énergétique. Suite à une question de Alain Lizé sur les éventuelles nuisances pour les riverains, le Maire indique que l'association des habitants est informée du projet, mais qu'il faut avant tout avoir une consultation des clubs sportifs.

Les bords de Loire :

La municipalité souhaite aménager les bords de Loire afin d'en faire une halte sur l'itinéraire de la Loire en vélo, ainsi qu'un parc de la biodiversité participant au « *voyage à Nantes* ». Pour ce dernier point, une convention est signée avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 44) pour aider à l'élaboration d'un tel projet.

Par ailleurs, une convention d'occupation du domaine public fluvial est signée avec le service des Voies Navigables de France et une autre avec le Voyage à Nantes et l'exploitant de la buvette de la route des Sables. Cet emplacement de 400 m² devrait évoluer vers une petite restauration et des animations musicales ponctuelles.

Enfin, les trois circuits de randonnée pédestre de Sainte-Luce qui sont entretenus par « les pieds Rieurs » vont être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. A cette occasion, l'ensemble du Conseil a félicité le RCN et l'ensemble des associations qui participent chaque année au nettoyage des bords de Loire.

Points divers :

- Réorganisation des bureaux de vote : la municipalité a souhaité regrouper les BV en centre-ville, hors locaux scolaires. Alain Lizé regrette qu'il n'y ait aucun BV à l'Est (dans la salle du groupe scolaire de la Minais), ni au Nord de la commune. Les électeurs sont ainsi incités à venir en voiture pour voter.

- Accueil périscolaire à la Reinetière : la commune achète un terrain proche du collège au département pour y installer un accueil périscolaire.

- Conseil du sport : l'Adjoint aux sports a créé une rencontre trimestrielle avec les présidents des clubs de sport.

- Convention avec « Partage 44 » : une convention de collaboration est signée entre le service emploi de la mairie et « Partage 44 », qui est une association intermédiaire pour l'insertion par l'activité économique, en vue d'aider certains Demandeurs d'Emploi de la commune.

- Fête de la musique : Débat au sujet de la suppression de la fête de la musique à Sainte-Luce. La majorité invoque le déplacement de l'animation « Sainte-Luce en fête » au 25 juin et les conditions de sécurité fixées par la Préfecture.